



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu de la réunion du Groupe de travail subdivision insulaire Saint Jacques de Compostelle, 27 avril 2016

Le Président Cleofé Carballo a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les traducteurs pour leur soutien.

Dans l'attente que tous les membres arrivent à la salle de réunion, le secrétaire général a informé les membres de la récente élection de C. Carballo à la première Vice Présidence de la toute nouvelle Fédération Régionale des Cofradías Canariennes. Il sera notamment en charge de tous les dossiers externes (CC Rup, CC Sud). En réponse à une question, il a indiqué que la fédération regroupait l'ensemble des Cofradías, même s'il existait à ce jour des disputes internes.

Les membres n'ont pas souhaité apporter de modifications aux projets de compte rendus du 21 avril 2015 et du 20 janvier 2016, pas plus qu'ils n'ont formulé d'objection sur le projet d'ordre du jour.

Ces documents sont donc validés.

### Présidence du Groupe de Travail

Après avoir rappelé les termes de l'accord conclu en 2011 sur la Présidence tournante de ce Groupe, C. Carballo a indiqué qu'il pourrait poursuivre cette mission, dans le cas où les Membres de ce Groupe le souhaiteraient. Plusieurs membres ont chaudement félicité C. Carballo pour son investissement et la qualité de son travail. Ils ont ainsi souhaité qu'il poursuive cette mission, résumant visiblement le sentiment général. C. Carballo a remercié les membres pour leur confiance, et a indiqué qu'il ferait de son mieux pour assumer cette responsabilité. JM Ortiz poursuivra son implication au sein des travaux de ce Groupe, même s'il ne lui est plus permis pour l'heure d'assister aux réunions du CC Sud.

### Point d'information sur le CC RUP

C. Carballo et G. Rita ont présenté l'actualité de la préfiguration du CC RUP, reposant principalement sur les conclusions de la réunion du 20 janvier à Madrid. L'implantation du secrétariat aux Azores ne pose pas de problème, tout comme le fait que la Présidence soit rotative. Le point politique le plus bloquant demeure la répartition des sièges au Comité Exécutif pour le collège secteur. La proposition de statuts n'a enfin pour le moment pas reçu de critiques, mais elle n'a pas beaucoup été discutée, dans la mesure où la proposition n'a pas pu être traduite.

Malgré un accord lors de la réunion de Madrid, les parties prenantes n'ont pas communiqué leur position/recommandation avant le délai convenu (15 février), bloquant ainsi les négociations. Il semble tout particulièrement qu'il appartienne au secteur français de se positionner. S. Larzabal a indiqué qu'il relayerait ce souhait de la part des partenaires de ce CC.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

En outre, B. Stockhausen a proposé son soutien pour la rédaction des statuts, ayant beaucoup contribué à la rédaction de ceux du CC Aquaculture. Des échanges ont aussi eu lieu sur l'implication des structures représentant la société civile au sein de ce futur CC. C'est avant tout le manque de volonté des dites structures qui explique aujourd'hui leur absence de la phase de préfiguration.

L'exemple du CC Marchés a été porté à la connaissance des Membres, afin de démontrer que l'absence d'accord sur la répartition des sièges du secteur ne devait pas constituer un frein.

Pour des raisons d'efficacité budgétaire et de cohérence, dès lors que le CC RUP sera en fonction, le Groupe de Travail Subdivision Insulaire devra être supprimé des enceintes de travail du CC Sud, sans que pour cela n'empêche bien sûr la participation de membres de la Macaronésie aux travaux du CC Sud.

### Possibilités de Pêche de la Dorade Rose aux Açores.

Les possibilités de pêche de ce stock devront être fixées pour 2 ans par le Conseil des Ministres à l'automne 2016, sur la base de l'avis du CIEM.

La Fédération des Azores a souligné combien ce stock était structurant au sein des pêcheries Açoréennes, et combien il importait de ne pas voir diminuées les possibilités de pêches en 2017 et 2018, au regard de tous les efforts déjà réalisés par le secteur. Selon plusieurs intervenants, les niveaux d'abondance constatés en mer semblent de plus attester que le stock se porte mieux. La période de gestion de ce stock pourrait aussi être modifiée.

Il a été décidé de tenter d'adopter un Avis sur ce sujet. La Fédération des Azores sera à l'initiative sur ce sujet, et prendra rapidement contact avec les scientifiques compétents pour proposer un avis, allant dans le sens d'un maintien ou d'une augmentation des possibilités de pêche. D'ici au 31 mai, elle communiquera aux Membres un projet de recommandation.

### Gestion des échappées d'aquaculture aux Canaries

Killian Toledo, de l'université d'Alicante a, au travers d'une présentation, détaillé le contexte aquacole aux Canaries, et les impacts des échappées des fermes aquacoles sur l'environnement marin.

2 espèces sont principalement produites, le bar et la daurade. Après avoir présenté les causes des échappées de poissons des cages d'élevage, il a exposé que sur la période 1998 – 2009, il était estimé qu'environ 200 000 bars d'aquaculture s'étaient annuellement échappés. Ces échappées constituent un réel problème écologique, dont se soucient de nombreuses parties prenantes, ainsi que le démontre de nombreux articles dans les médias. Les impacts peuvent à minima être regroupés en 4 catégories : Prédation supplémentaire au sein de l'écosystème, pollution génétique, sanitaire, et impact sur les pêcheries.

Il existe bien sur de nombreuses solutions pour tenter de remédier aux problèmes, incluant notamment la participation de pêcheurs plaisanciers ou professionnels. Outre la définition de programme de contingentement dans le cas d'échappées massives, certaines adaptations du corpus réglementaires devraient être obtenus. En particulier, une suppression de la taille





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+ 33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

minimale du bar issu de l'aquaculture serait hautement souhaitable. La recherche de partenariats entre toutes les parties prenantes serait aussi extrêmement utile.

Les membres ont échangé sur ce fléau écologique et se sont accordés sur le fait que tous les efforts devraient être entrepris pour tenter de juguler ce problème. Cependant, toute sollicitation de modification réglementaire devra être suffisamment précise pour qu'elle ne concerne que ses les échappées aquacoles.

Au vu des retours favorables des membres, il a été convenu d'aller plus loin, et de réfléchir à la formalisation d'un avis qui permettrait de réagir efficacement en cas d'échappée massive, en faisant évoluer l'arsenal législatif, de sorte qu'il autorise la mise en œuvre d'un plan d'urgence.

### Gestion des captures sous-taille d'anchois et de sardines aux Iles Canaries

Le Président a informé les membres de plusieurs inadaptations des normes réglementaires entourant certaines captures d'anchois et de sardines au Iles Canaries.

Les pêcheries se dirigeant vers ces espèces pélagiques peuvent dans certains cas capturer des tailles très diverses, parmi lesquelles des individus assez nombreux d'anchois et de sardines ne mesurant pas la taille minimale. Ces captures bénéficient de nombreux débouchés, parmi lesquels une utilisation en tant qu'appât mort pour d'autres pêcheries. Certes, il est autorisé de conserver à bord jusqu'à 10% de captures sous tailles pour ces espèces, mais cette dérogation ne permet pas de faire face toute l'année à l'abondance rencontrée. Celles-ci ne représentent par ailleurs que de très faibles volumes annuels (40 – 50 Tn). Au regard de la PCP, et du fait que ces stocks ne sont pas soumis à une limitation de captures, les captures excédant le pourcentage de 10 % doivent donc être remises à l'eau. Par ailleurs, l'interdiction de transbordement est aussi une réelle contrainte, mal vécue par les pêcheurs.

Les ONG environnementales ont demandé de plus amples explications avant de pouvoir se positionner ; informations qui seront rapidement fournies par le secteur Canarien. Sur la question du transbordement, le CC Sud s'étant déjà positionné au travers de son avis 100, aucune suite ne sera donnée.

### Déploiement de l'Obligation de Débarquement – Plan Rejets 2017 :

Après avoir rappelé les échéances en termes de calendrier (envoi Recommandation Jointe avant le 31 mai), les membres ont été interrogés pour identifier la meilleure stratégie à tenir quant au déploiement de l'Obligation de Débarquement pour l'année 2017 au sein des eaux bordurant la Macaronésie. Les Membres ont souligné certaines difficultés en matière d'interprétation de l'article 15 de la PCP (« espèces définissant les pêcheries ») et fait part de certaines préoccupations (espèces pour lesquelles le TAC est nul ; absence d'industrie de transformation sur certaines îles).





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Lorsque cela était possible, des réponses ont été apportées à ces questions. Il a ainsi été précisé que la PCP visait au renforcement de l'évitement des captures indésirées. Il est par ailleurs plus probable que de nouveaux circuits logistiques s'organisent pour collecter ces protéines animales peu onéreuses, dans les années qui viennent.

Par ailleurs, les membres n'ont pas souhaité que de nouvelles pêcheries soient assujetties à l'obligation de Débarquement en 2017 dans les eaux bordurant la Macaronésie.

#### Questions diverses :

- J. Gonçalves ( APEDA) a rappelé que la question de la marge de tolérance utilisée pour l'estimation des captures à bord devrait de manière générale être de nouveau discutée au sein du CC Sud. Il a été indiqué que cette question serait de nouveau traitée à l'automne, en fonction des travaux à mener dans le cadre de la révision du cadre du contrôle des Pêches Communautaires.

